

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 Francine Roy, conseillère
 MM. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron, mairesse. Danielle Albert est aussi présente.

RÉSOLUTION NO 2014-01-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Lecture du projet de budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

DÉPENSES :

Administration générale	349 849 \$
Sécurité publique	116 490 \$
Transport	656 085 \$
Hygiène du milieu	202 143 \$
Santé et bien-être	59 919 \$
Aménagement, urbanisme et développement	69 263 \$
Loisirs et culture	209 696 \$
Frais de financement	39 039 \$
Remboursement en capital	162 076 \$
Activités d'investissement	156 417 \$
Total des dépenses	2 020 977 \$

REVENUS :

Taxes	855 824 \$
Paiements tenant lieu de taxes	129 272 \$
Revenus de sources locales	412 014 \$
Transferts	623 867 \$
Total des revenus	2 020 977 \$

Le programme triennal des immobilisations se répartit comme suit :

<u>Projets</u>		<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
Amélioration du chemin des Chalets – phase 1		56 800 \$		
Réparation pavage - Rang 1 et 2 Est		23 345 \$		
Implantation d'un parc intergénérationnel	Mise de fonds maximum	25 000 \$		
	Subvention - maximum	<u>100 000 \$</u>		
		125 000 \$		
Amélioration bâtiment 59, rue Saint-Joseph	Mise de fonds	18 000 \$		
Caisson 8' X 8' X 5'		8 997 \$		
Système de communication Wi-Fi - camping		7 275 \$		
Rechargement des chemins de rang		À déterminer		
Pavillon communautaire - camping			162 000 \$	
Amélioration du chemin des Chalets – phase 2			À déterminer	
Reconstruction de la route du 7e Rang Ouest			À déterminer	
Acquisition d'un camion – voirie + déneigement				230 000 \$

RÉSOLUTION NO 2014-01-018

ADOPTION DU BUDGET 2014

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter le budget de l'année financière 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

Les dépenses ainsi que les revenus dudit budget s'établissent à 2 020 977 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT N° 328 – IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2014

Considérant que le conseil doit fixer le taux de la taxe foncière générale, de la taxe foncière sur la dette ainsi que les tarifs pour les services municipaux.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2013.

En conséquence, il est résolu que le règlement n° 328 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Une taxe foncière générale de 0,8773 \$/100 \$ d'évaluation et une taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette de 0,1575 \$/100 \$ d'évaluation, pour un total de 1,0348 \$/100 \$ d'évaluation, sont imposées sur la valeur de tous les immeubles imposables à ces effets apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2014, lesdites taxes devenant dues et payables suivant le règlement qui sera adopté par ce conseil à la séance ordinaire du 3 février 2014.

ARTICLE 2

Les tarifs pour les services s'établissent comme suit :

	\$ par point
Traitement et distribution de l'eau potable	49,00 \$
Réseaux d'égouts	20,00 \$
Service d'enlèvement des ordures	96,00 \$
Service de collecte sélective	71,00 \$
Traitement des eaux usées	89,00 \$
Service de la dette – traitement des eaux usées	260,00 \$
Service de la dette – travaux montée Saint-Pierre, rues Fleur-de-Lys, Saint-Paul et Saint-Pierre	29,00 \$
Réserve financière – vidange des étangs aérés	5,00, \$
Vidange des fosses septiques	80,00 \$

ARTICLE 3

Le tableau établissant le nombre de points attribués selon les catégories d'immeubles et selon le service est annexé au présent règlement.

ARTICLE 4

Le taux d'intérêt à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10 % l'an pour l'exercice 2014.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 2 décembre 2013

Adoption : 28 janvier 2014

Publication : 29 janvier 2014

RÉSOLUTION NO 2014-01-019

ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement n° 328 ayant pour objet d'établir les taux de taxes ainsi que les tarifs exigibles pour l'exercice financier 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse procède à la période de questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h.

Je, Jacqueline Caron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière